

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 OCTOBRE 2017**

**Compte-rendu affiché le :** 16 octobre 2017

**Date de transmission en Sous-Préfecture :** 17 octobre 2017

**N° 17-10-06**

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 6 octobre 2017

**OBJET :**  
**Tarifs des droits de place**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance :** 27

**Secrétaire de séance :** Marie-Ange LAURENT

**Membres présents à la séance :**

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Muriel ORIOL à Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER à Joëlle VILLEMAGNE – Guillaume RONDOT à Alain BLANCHARD – Sylvie ROBERT à Pierre RODAMEL – Lionel CANNOO à Marie-Ange LAURENT – Svitlana PRESSENSE à Jean-Marc ALVES – Mireille PAULET à Daniel DUCROS.

**Membre excusé :**

Valérie BLANCHARD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20171012-17\_10\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2017

Publication : 16/10/2017



## OBJET DE LA DELIBERATION :

### TARIFS DES DROITS DE PLACE

Monsieur Olivier PERRET, adjoint au Maire, rappelle que, par contrat de délégation de service public, la commune confie la gestion du marché hebdomadaire du lundi matin, de la foire annuelle de la Sainte-Catherine et de la fête patronale d'août.

Il rappelle également les délibérations en date du 06 mai 1999, du 05 février 2009, du 10 novembre 2011, 5 juillet 2012 et 16 mars 2017 fixant les différents tarifs des droits de place.

- **Les tarifs pour la foire de la Sainte-Catherine** restent inchangés, à savoir :

	Tarifs	Frais de dossier
Banc étalage foire – le ml	4,70 euros	8,00 euros
Volaille et petits animaux – le ml	3,70 euros	8,00 euros
Exposition matériel agricole – le m <sup>2</sup>	3,15 euros	8,00 euros
Exposition véhicules par garage – par véhicule	8,00 euros	8,00 euros
Bovins – grande barre unité	0 euro	0 euro
Bovins – moyenne barre unité	0 euro	0 euro
Bovins – petite barre unité	0 euro	0 euro
Chevaux et poneys – unité	3,60 euros	0 euro
Ovins – Caprins	1.80 euros	0 euro

- **Les tarifs pour le marché hebdomadaire** restent inchangés, à savoir :

Banc étalage abonné - le ml	0,66 euros
Camion magasin – le ml	0,83 euros

Un supplément de 0,10 € par ml sera appliqué aux passagers.

**A partir du 23 octobre 2017**, un forfait de 2 € par forain et par jour de présence sur le marché sera appliqué en supplément du prix au ml.

Cette somme devra être utilisée par le délégataire à la fin de promotion du marché.

- **Les tarifs pour la fête foraine** restent inchangés, à savoir :

m <sup>2</sup> par jour	0,67 euros
-------------------------	------------

M. PERRET rappelle qu'il n'est pas prévu d'indexation des tarifs. Ceux-ci seront augmentés ou non chaque année en fonction de la conjoncture.

Les droits sont encaissés par le gestionnaire du service public.

M. PERRET précise que les syndicats de commerçants non sédentaires ont été informés des nouvelles propositions de tarifs et invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** ces nouveaux tarifs comme indiqués ci-dessus, à compter du 23 octobre 2017.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20171012-17\_10\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2017

Publication : 16/10/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 17 octobre 2017.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER.